

ANNEXE 1 BUDGET PREVISIONNEL 2014
COMMENTE

COMMENTE	PREV 2014	RECETTES	PREV 2014
DEPENSES	MONTANT (€)	RECETTES	MONTANT (€)
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats non stockés de matières et fournitures	28 000	- Prestations de services (dons adoptions)	230 000
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	15 000	- Produits des activités annexes (garde adhérents, fourrière, autres participations)	90 000
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000		
- Fournitures administratives	82 000		
- Autres fournitures (nourriture + achats directs de médicaments)		74 – Subventions d'exploitation (434 000)	
61 – Services extérieurs		- Communauté Urbaine de Bordeaux	100 000
- Sous traiteuse générale (frais vétérinaires)	250 000	- Commune(s) Fourrière pour animaux	282 000
- Locations mobilières et immobilières	7 000	- CNASEA/ASP (emplois aidés : CAE)	30 000
- Entretien et réparation	27 000		
- Assurances	6 000	75 – Autres produits de gestion courante	
-Divers frais formation		- Cotisations	30 000
62 – Autres services extérieurs		- Autres : dons	40 000
		- production immobilisée	
		- Reprise sur amortissements et prov et transfets de charges	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	26 000	76 – Produits financiers	20 000
- Publicité, publications (annonces)	5 500		
63 – Impôts et taxes		77 – Produits exceptionnels	
- Impôts et taxes sur rémunérations	4 000	- Sur opérations de gestion (legs)	289 000
Autres impôts et taxes	3 000	sur services antérieurs	
64 – Charges de personnel			
- Rémunérations du personnel (brutes)	420 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	1 111 000
- Charges sociales	115 000		
- Autres charges de personnel (médecine du travail)	1 500	87- Contributions volontaires en nature	
65 – Autres charges de gestion courante		- Bénévolat	5 000
66 – Charges financières		- Prestations en nature	
67 – Charges exceptionnelles		- Dons en nature	
68 – Dotations aux amortissements	90 000	TOTAL DES PRODUITS	1 116 000
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 111 000		
68 – Dotations exceptionnelles aux amortissements			
86- Emploi des contributions volontaires			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
- Personnels bénévoles	5 000		
TOTAL DES CHARGES	1 116 000		

COMMENTAIRE DES SERVICES

Le budget prévisionnel de 2014 inclut la subvention métropolitaine de 100 K€ qui contribue à son équilibre. Il s'établit à 1,1 M€ de produits et charges; les produits sont en retrait de 100 K€ par rapport à la moyenne des résultats constatée sur 4 ans de 2010 à 2013. Dans les produits, le montant des legs approche les 0,3 M€ alors qu'il s'établissait en moyenne à 0,4 M€ sur la période 2010-2013. Les charges sont inférieures de 65 K€ à la moyenne constatée sur les quatre dernières années avec une grande stabilité générale et en particulier de la masse salariale (un peu plus de 0,5 M€/an)

CONVENTION

ENTRE :

LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST (S.P.A.),
Association reconnue d'utilité publique, dont le siège social est à MERIGNAC (33700) 361, Avenue
de l'Argonne et représentée par sa Présidente Mme DUSCLAUD.

ET :

BORDEAUX METROPOLE représentée par son Président, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité
aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Métropolitain n°2015/ ,
domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex.

Article 1^{er} – Objet de la présente convention :

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2014.

Article 2 – Modalités financières :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

Le budget prévisionnel 2014 des charges de l'association étant estimé à 1 116 000 € (voir annexe 1), Bordeaux Métropole a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 €.

La présentation des comptes devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

La subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant définitif des charges s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des charges effectivement constatées.

Article 3 – Conditions d'utilisation de la subvention allouée :

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 4 – Modalités de paiement :

Bordeaux Métropole s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 60 %, soit la somme de 60 000 € dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,
- Le solde, d'un montant maximum de 40 000 € avant le 31 décembre de l'année 2015 et à la réception des documents suivants :
 - les bilans, comptes de résultat et annexes, détaillés, certifiés conformes par le Commissaire aux comptes désigné par l'association,
 - le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association (voir annexe 2 liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel),
 - le compte de résultat comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention (voir annexe 3 « comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel,

L'association devra transmettre l'ensemble de ces documents avant le 31 août 2015.

Article 5 – Contrôle et évaluation des résultats

La Présidente de l'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de Bordeaux Métropole, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2014 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à Bordeaux Métropole, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à transmettre à Bordeaux Métropole ses statuts actualisés.

Article 6 – Clause de publicité :

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole sur les documents destinés au public et notamment sur le site internet spa33.fr ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 7 – Conditions de résiliation :

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et Bordeaux Métropole pourra exercer la répétition des sommes versées.

Article 8 – Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour la seule année 2014. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

Article 9 – Contentieux :

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, le

LE PRESIDENT DE
BORDEAUX METROPOLE

LA PRESIDENTE
DE LA SOCIETE PROTECTRICE
DES ANIMAUX DE BORDEAUX
ET DU SUD-OUEST

A. JUPPE

E. DUSCLAUD

ANNEXE 1
BUDGET PREVISIONNEL 2014

DEPENSES	MONTANT (€)	RECETTES	MONTANT (€)
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats non stockés de matières et fournitures	28 000	- Prestations de services (dons adoptions)	230 000
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Produits des activités annexes (garde adhérents, fourrière, autres participations)	90 000
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	15 000	74 – Subventions d'exploitation (434 000)	
- Fournitures administratives	4 000	- Bordeaux Métropole	100 000
- Autres fournitures (nourriture + achats directs de médicaments)	82 000	- Commune(s) Fourrière pour animaux	282 000
		- CNASEA/ASP (emplois aidés : CAE)	30 000
61 – Services extérieurs		75 – Autres produits de gestion courante	
- Sous traite générale (frais vétérinaires)	250 000	- Cotisations	30 000
- Locations mobilières et immobilières	7 000	- Autres : dons	40 000
- Entretien et réparation	27 000	- production immobilisée	
- Assurances	6 000	- Reprise sur amortissements et prov et transferts de charges	
-Divers frais formation			
62 – Autres services extérieurs		76 – Produits financiers	20 000
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	26 000	77 – Produits exceptionnels	
- Publicité, publications (annonces)	5 500	- Sur opérations de gestion (legs)	289 000
- Déplacements , missions et réceptions	14 000		
- Frais postaux et de télécommunication	10 000		
- Services bancaires	3 000		
-Divers			
63 – Impôts et taxes			
- Impôts et taxes sur rémunérations	4 000		
Autres impôts et taxes	3 000		
64 – Charges de personnel			
- Rémunérations du personnel (brutes)	420 000		
- Charges sociales	115 000		
- Autres charges de personnel (médecine du travail)	1 500		
65 – Autres charges de gestion courante			
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements	90 000		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	1 111 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	1 111 000
68 – Dotations exceptionnelles aux amortissements		87- Contributions volontaires en nature	
86- Emploi des contributions volontaires		- Bénévolat	5 000
- Secours en nature		- Prestations en nature	
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations		- Dons en nature	
- Personnels bénévoles	5 000		
TOTAL DES CHARGES	1 116 000	TOTAL DES PRODUITS	1 116 000

ANNEXE 2 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- 1^{ère} demande
- Renouvellement
- Aide au fonctionnement
- Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
- Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

 dont salariés à temps partiel :

Salariés en CDD :

- Nombre de bénévoles :
 temps estimé :
- Nombre de stagiaires :
 temps estimé :
- Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

- Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :
- Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):
- Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :
 - Nombre de personnes :
 - Origine géographique :
 - autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 3 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

Ce comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être fourni au titre de l'article 4 de la convention.